

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 30 juin 1966

La séance est ouverte à deux heures et demie.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES, 1966-1967

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national) présente un message par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le cahier supplémentaire B de prévisions budgétaires pour l'année financière qui se terminera le 31 mars 1967. M. l'Orateur donne à la Chambre lecture de ce message, qui est alors renvoyé au comité des subsides.

• (2.40 p.m.)

LA DÉFENSE NATIONALE

QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim C. McNulty (Lincoln): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 4^e rapport du comité permanent de la défense nationale, en anglais et en français.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. En qualité de vice-président de ce comité et au nom de tous les représentants de l'opposition, je tiens à informer la Chambre que nous nous dissocions formellement de ce rapport et de la nécessité de le présenter en ce moment.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

L'INDUSTRIE

L'EAU LOURDE—L'EMPLACEMENT DE LA SECONDE USINE

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Mines et des Relevés techniques): Monsieur l'Orateur, les députés se rappelleront que le 14 juin dernier, j'ai informé la Chambre que la *Canadian General Electric Company Limited* avait obtenu une prolongation jusqu'au 30 juin pour le choix d'un emplacement destiné à l'édification de son usine d'eau lourde.

La société vient de m'informer que l'emplacement choisi est situé en Nouvelle-Écosse, du côté du Cap-Breton du détroit de Canso. Le facteur déterminant dans le choix de cet emplacement a été le contenu en deutérium de l'eau qui sera utilisée pour la fabrication de l'eau lourde.

La Commission d'énergie de la Nouvelle-Écosse construira une centrale, alimentée au pétrole et pouvant l'être en plus au charbon, pour fournir de l'énergie thermique et électrique à l'usine d'eau lourde. On espère qu'avec le temps ces usines feront partie d'un grand complexe industriel au Cap-Breton, conformément au désir du gouvernement d'amener aux provinces de l'Atlantique de nouvelles industries fondées sur la technologie moderne et les formes modernes d'énergie.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui a collaboré étroitement avec le ministre des Finances et moi-même à cet égard, se réjouit de cette annonce. Je suis sûr que les députés qui représentent la Nouvelle-Écosse à la Chambre, ainsi que le premier ministre et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse partageront totalement ces sentiments. (Applaudissements)

[Plus tard]

[Français]

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser à l'honorable ministre des Mines et des Relevés techniques.

Étant donné l'annonce qu'il a faite tout à l'heure relativement à l'établissement de l'usine d'eau lourde au Cap-Breton, le ministre peut-il nous dire si on peut espérer l'établissement d'une telle usine dans la péninsule de la Gaspésie, comme cela a été mentionné dernièrement, et ce pour l'avantage des gaspésiens?

L'hon. M. Pepin: La péninsule de la Gaspésie et la ville de Gaspé en particulier étaient au nombre des quelques candidats en lice dans cette course. Une des raisons pour lesquelles nous avons étendu la période de temps au cours de laquelle la C.G. E. pourrait prendre sa décision, était de permettre à la compagnie de faire une enquête complète sur toutes les propositions qui lui avaient été soumises.

M. Grégoire: Pourrais-je poser une question supplémentaire? Le ministre peut-il nous dire si l'établissement d'une telle compagnie peut être à espérer un jour ou l'autre, ou d'ici peu, par les citoyens de la Gaspésie?

M. l'Orateur: A l'ordre! Cette question n'est pas recevable.